



Procédure de divorce quels sont ces droits

Par **jumper71**, le **25/07/2011** à **23:33**

Bonjour,

Voilà je m'en viens à vous, pour mon meilleur ami qui traverse avec sa femme actuellement des difficultés de couple (entente, rapports sexuels, dialogue) au bout de 28 années de mariage ou il est sous des décontractants depuis 5 années, d'où en plus qu'il vient de faire une rencontre il y a quelque temps et aimerait vivre avec cette personne, il en a informé sa femme qui celle-ci refuse de divorcer.

Lui voudrais divorcer et partir avant du domicile conjugal qu'elles sont les démarches qu'il doit entreprendre et comment se passe-t-il si elle refuse le divorce???

Doit-il faire une séparation de corps si elle ne veut pas divorcer???

ou entamer une procédure directement??? et quand est-ce qu'il pourra partir du foyer conjugal?? merci de votre réponse cordialement.

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **23:55**

Il peut partir mais il se met en faute (peut-être s'en moque-t-il, ça n'a pas forcément beaucoup de conséquences).

En premier lieu voir un avocat.

La séparation de corps ne sert à rien : il reste tenu de son obligation de fidélité, il reste tenu des dettes, il risque de devoir lui payer une pension alimentaire

Par **jumper71**, le **26/07/2011** à **06:50**

merci pour votre réponse mais si elle refuse le divorce alors qu'il veut entamé une procédure comment cela se passera t'il??? merci

Par **Griphus72**, le **26/07/2011** à **12:37**

Sa femme ne peut s'opposer à ce qu'il divorce: il pourra demander le divorce pour altération du lien conjugal après deux ans.

D'ailleurs, si sa femme est intelligente, c'est elle qui va agir en premier en demandant le divorce pour faute.

Par **jumper71**, le **28/07/2011** à **06:32**

merci des réponse mais justement elle ne veux pas divorcer